



Comprendre et entreprendre

ATELIER N°4 « Mettre en action vos stratégies personnalisées »

19 septembre 2023
Grentheville





Comprendre et entreprendre

Mot d'accueil

Plateau Circulaire



Stéphanie PALY/Frédéric ADAM
Co-fondateurs





Comprendre et entreprendre

Programme de la journée

- Le point sur le déroulé du projet – RAN COPER
- **Tour de table - Le point sur vos opérations au regard des thèmes de la journée**
- **Caractérisation des matériaux de réemploi, contrôles et garanties** - le point de vue des assureurs et bureaux de contrôle – Alice MATHIEU (SOCOTEC) / Sébastien DURAND (SOCABAT)
- **Pause**
- **Temps d’ateliers – 3 temps co-animés en parallèle:**
 - > Retours d’expériences et bonnes pratiques - Hugo TOPALOV (BELLASTOCK)
 - > Assurer son projet : conditions, étapes - Sébastien DURAND (SOCABAT)
 - > Caractérisation des matériaux - Alice MATHIEU (SOCOTEC)
- **Déjeuner – 1h15**
- **Structuration et professionnalisation des filières de réemploi – Stéphanie PALY (Plateau Circulaire)**
- **La situation en Région Normandie – Chloé SAINT-MARTIN (ADEME)/Emmanuelle ONNO (Région)**
- **Visite du Plateau Circulaire**
- **Pause**
- **Temps de bilan de la journée : Synthèse des enseignements des ateliers en plénière, tour de table**
- **16H30 – Fin de la journée**

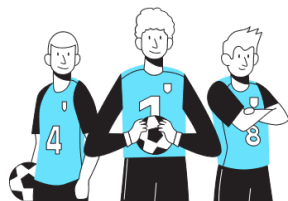
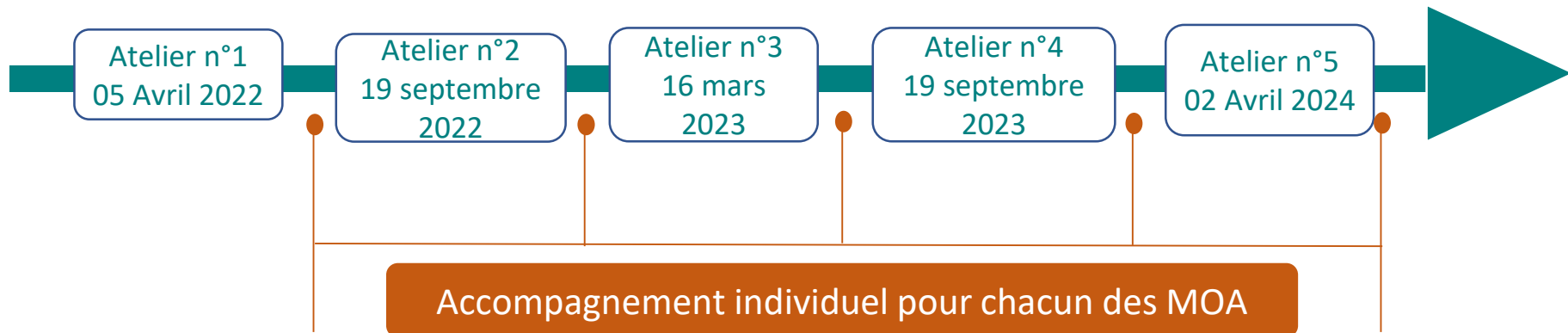


Le point sur le déroulé du projet

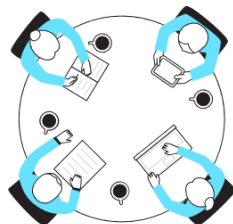
Frédéric BAZILLE – RAN COPER



Déroulé de l'opération collective



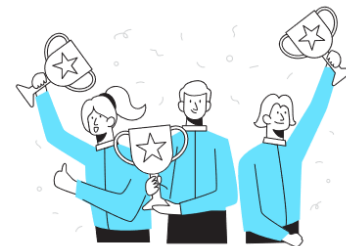
COLLECTIF



CO CONSTRUCTION



COMPETENCES





Comprendre et entreprendre

Info complémentaire

>> Une rencontre complémentaire à notre atelier du jour.

- **Webinaire de clôture de la seconde partie du projet Interreg FCRBE**

(Facilitating the Circulation of Reclaimed Building Elements)

- **RDV le jeudi 21 septembre entre 10H00 et 11H30**

- **A l'ordre du jour: « Réemploi et assurances : retours d'expérience et synthèse des travaux ».**

- **Inscriptions par ici >>**

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf3hAZsWCqvfwr5n3NV0r0qM_QNd0Ve9m0giaMuqi_kzp2sqQ/viewform?pli=1

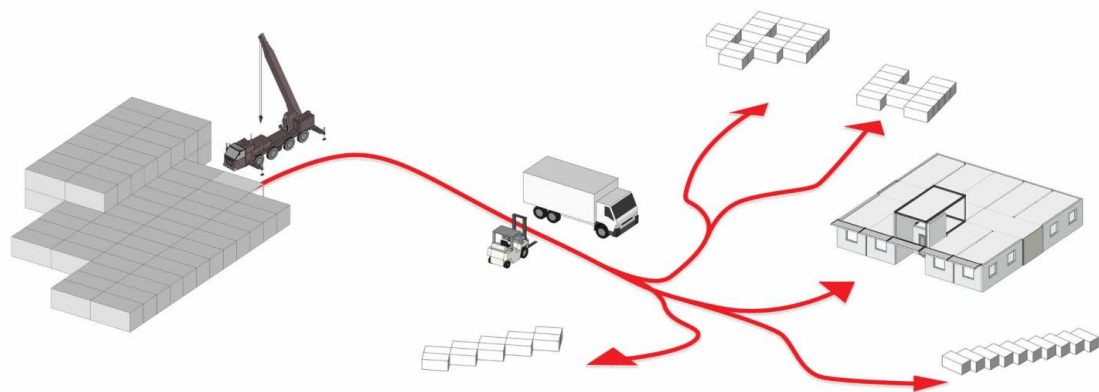


Tour de table - Le point sur vos opérations au regard des thèmes de la journée



Le Havre Seine Métropole

SCÉNARIO PROJETS PILOTES



CURAGE DES MODULAIRES EXISTANTS :

Coûts de démontage / dépose

CONDITIONNEMENT DES COMPOSANTS :

Coûts de manutention

ACHEMINEMENT SUR LES SITES :

Coûts de transport

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PROJET
(À PARTIR DES ÉLÉMENTS RECUPÉRÉS) :

Coûts de mise en oeuvre

Au regard de l'atelier du jour, pouvez-vous nous en dire plus sur votre opération-cible ?

- > Avez-vous déjà intégré votre assureur au projet ? Si oui comment a t-il réagi ?
- > Comment envisagez vous la cession des biens et matériaux qui auront été déposés ?
- > Vos services techniques... Qu'en disent-ils ?



Manche Habitat



Au regard de l'atelier du jour, pouvez-vous nous en dire plus sur votre opération-cible ?

- > Avez-vous déjà intégré votre assureur au projet ? Si oui comment a t-il réagi ?
- > Comment envisagez vous la cession des biens et matériaux qui auront été déposés ?
- > Vos services techniques... Qu'en disent-ils ?





Comprendre et entreprendre



Polylogis/Logirep



Au regard de l'atelier du jour, pouvez-vous nous en dire plus sur votre opération-cible ?

- > Avez-vous déjà intégré votre assureur au projet ? Si oui comment a t-il réagi ?
- > Comment envisagez vous la cession des biens et matériaux qui auront été déposés ?
- > Vos services techniques... Qu'en disent-ils ?





Syndicat Départemental d'Énergie 76



OPERATION DE TRAVAUX DE RENOVATION & RESTRUCTURATION
AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS

Salle Polyvalente « La Fraternelle » - Commune de Bosc-Bordel (76750)

Au regard de l'atelier du jour, pouvez-vous nous en dire plus sur votre opération-cible ?

- > Avez-vous déjà intégré votre assureur au projet ? Si oui comment a t-il réagi ?
- > Comment envisagez vous la cession des biens et matériaux qui auront été déposés ?
- > Vos services techniques... Qu'en disent-ils ?

Etablissement Public Foncier de Normandie



Au regard de l'atelier du jour, pouvez-vous nous en dire plus sur votre opération-cible ?

- > Avez-vous déjà intégré votre assureur au projet ? Si oui comment a t-il réagi ?
- > Comment envisagez vous la cession des biens et matériaux qui auront été déposés ?
- > Vos services techniques... Qu'en disent-ils ?



Comprendre et entreprendre

Logeo Seine 
Groupe ActionLogement

Logeo Seine



Au regard de l'atelier du jour, pouvez-vous nous en dire plus sur votre opération-cible ?

- > Avez-vous déjà intégré votre assureur au projet ? Si oui comment a t-il réagi ?
- > Comment envisagez vous la cession des biens et matériaux qui auront été déposés ?
- > Vos services techniques... Qu'en disent-ils ?

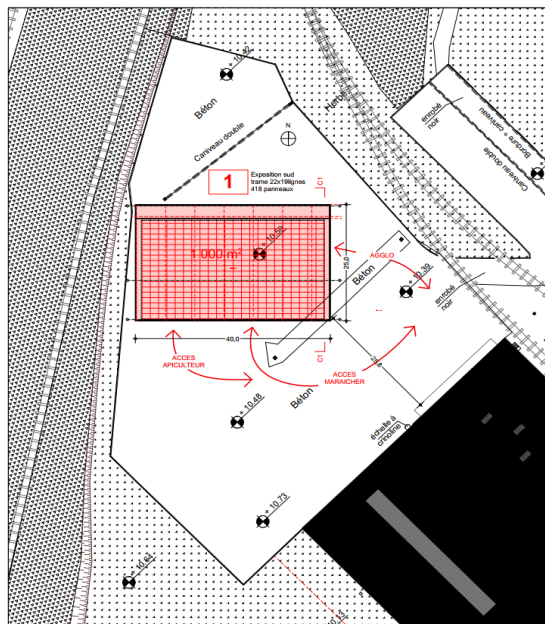




Comprendre et entreprendre

seine
-eure
agglomération

Seine Eure Agglomération



| | |
|---|--|
| AGGLOMERATION SEINE EURE POLE AGRICULTURE ECOLOGIQUE LES HAUTS PRES 27000 VAL-D'EUDE | PHASE ESQUISSE CONSTRUCTION D'UN HANGAR AGRICOLE |
| 01 Schéma: 1, 200, 1:500 Date: 03/07/2023 | ZONE 1 - IMPLANTATION PROJET INDEXE: 0 |
| ATELIER AURA 6 RUE DU SOUS LES BATHYVAUX, 27000 SAINT-VALENTIN-SUR-GALLON 02.33.34.23.64 - 06.22.46.11.22 jerry@atelieraura.fr | |
| hypothèse de structure | |
| Panneaux photovoltaïques type OCELLS DUO M-G11 Dimensions 1662 mm x 1134 mm x 30 mm (y compris trame) poids des panneaux env. 15kg/m² | |
| trame 22x19lignes 418 panneaux | |
| poids total du complexe bâc acier + panneaux env. 30 kg/m² | |
| | |
| COUPE C1 - ETAT PROJETE Echelle: 1:200 | |
| | |
| VUE PERSPECTIVE - ETAT PROJETE | |

Au regard de l'atelier du jour, pouvez-vous nous en dire plus sur votre opération-cible ?

- > Avez-vous déjà intégré votre assureur au projet ? Si oui comment a-t-il réagi ?
- > Comment envisagez-vous la cession des biens et matériaux qui auront été déposés ?
- > Vos services techniques... Qu'en disent-ils ?





Ville de Lisieux

Rénovation de la « Maternelle B » en centre de loisirs

Au regard de l'atelier du jour, pouvez-vous nous en dire plus sur votre opération-cible ?

- > Pas d'échange à date avec les assureurs
- > Stockage sur site des matériaux pouvant être réemployés dans le projet, cession à une structure spécialisée pour le reste
- > Avis techniques à préciser lors de l'écriture du cahier des charges de la MOE, mais a priori positif



RÉGION
NORMANDIE



Région Normandie

Au regard de l'atelier du jour, pouvez-vous nous en dire plus sur votre opération-cible ?

- > Pas d'échange à date avec les assureurs
- > Stockage sur site des matériaux pouvant être réemployés dans le projet, cession à une structure spécialisée pour le reste
- > Avis techniques à préciser lors de l'écriture du cahier des charges de la MOE, mais a priori positif



Caractérisation des matériaux de réemploi, contrôles et garanties - le point de vue des assureurs et bureaux de contrôle...



RÉEMPLOI LA POSITION DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE

Subtitle



01 LA MISSION DU CT



SOCOTEC

LE CONTRÔLEUR TECHNIQUE ET LE RÉEMPLOI

Son rôle : Il donne son avis au maître d'ouvrage sur le bâtiment (RICT, RFCT).

- La mission de contrôle technique selon la NF P 03-100 exige un référentiel ;
- Pour le réemploi, les exigences sont identiques à celles demandées aux matériaux neufs.

Absence de référentiel → Analyse de risque : Le contrôleur technique se base sur les documents transmis.

- La mission de contrôle technique **n'inclut pas** l'étude et/ou la qualification des matériaux de réemploi.



En cas d'intégration de matériaux de réemploi – **avertir le contrôleur technique au plus tôt**. Chiffrage de la mission de contrôle technique en conséquence.



02 LA QUALIFICATION



SOCOTEC

OBJECTIFS DE LA QUALIFICATION DES MATÉRIAUX

1

- **Diminuer les risques** liés à la mise en œuvre de matériaux issus du réemploi.

→ Le qualificateur dispose d'une assurance de responsabilité décennale.

2

- **Avoir un référentiel** sur lequel le contrôleur technique pourra donner son avis.

3

- S'assurer que les matériaux disposeront des **performances attendues** lors de son incorporation dans l'ouvrage.

LES ÉTAPES DE LA QUALIFICATION DES MATÉRIAUX

1

- Lister les **performances** et **caractéristiques à justifier**.

→ Pour un matériau et un usage donné.

→ Etude de faisabilité

2

- Elaborer la **méthode de justification** appropriée (essais, tests, ...).

3

- Définir **les lots à étudier** et **l'échantillonnage à tester**.

4

- Donner un **avis** sur la réemployabilité du matériaux.

→ Décennale engagée

UNE QUALIFICATION POUR TOUS LES MATÉRIAUX ?

1

- Sécurité des personnes.

2

- Etanchéité.

3

- Performances acoustiques et/ou thermiques.

4

- Stabilité du bâtiment, structure.

5

- Gisement important (grand nombre d'éléments).

→ Pour les plateformes de réemploi par exemple

QUI EST QUALIFICATEUR ?

→ Un professionnel du bâtiment expérimenté **connaissant la réglementation** s'appliquant aux différentes typologies d'opération (ERP, Code du travail, ...).

→ Un professionnel disposant d'une **garantie décennale** et l'engageant en jugeant comme réemployable un élément.



Les **sociétés de contrôle technique** prédisposées mais pas seules.

02 EXEMPLES



SOCOTEC

EXEMPLES



Merci pour votre attention.

Contacts :

Alice MATHIEU – Développement Métier Economie Circulaire - alice.mathieu@socotec.com

David PASQUIER – Directeur Technique Régional – david.pasquier@socotec.com





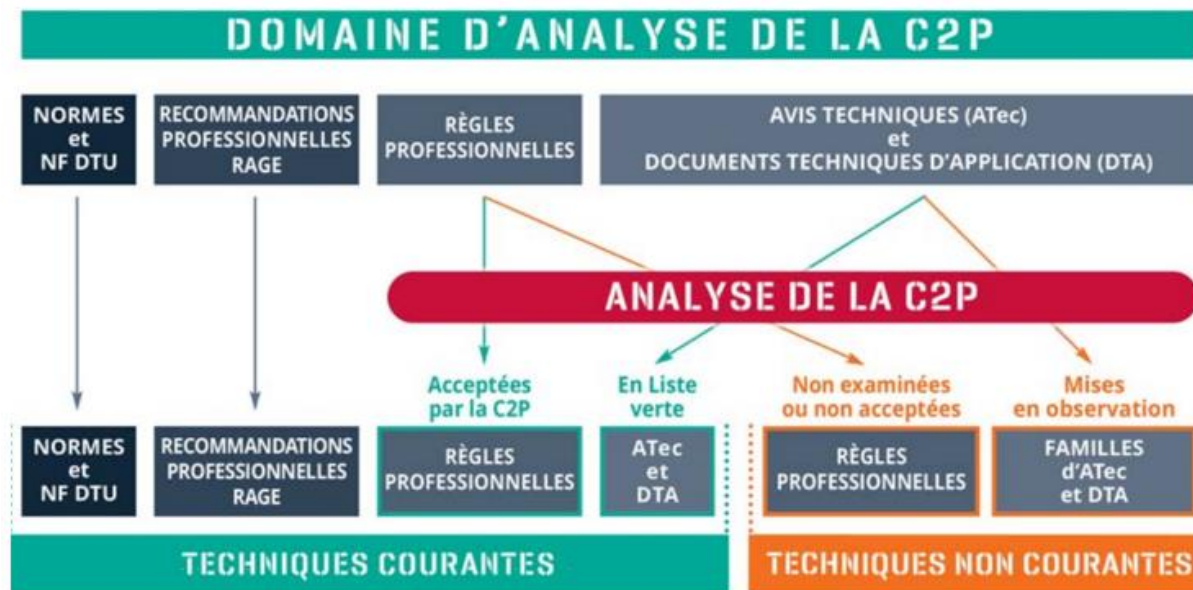
LE RÉEMPLOI et l'assureur

Septembre 2023

Le contexte du point de vue de l'assureur

- Le risque couvert dans les contrats d'assurance de responsabilité décennale repose notamment sur :
 - les notions d'activités garanties,
 - le montant d'opération sur lequel le constructeur intervient,
 - la nature des travaux réalisés.
- Ces derniers doivent correspondre à des Techniques Courantes, telles que définies par le contrat d'assurance.
- Les travaux de Technique Courante (TC) font désormais l'objet d'une définition commune, qui reste néanmoins du domaine contractuel avec chaque assureur
- A défaut (mise en œuvre de techniques non courantes TNC), le **constructeur doit impérativement en informer son assureur**

LA DÉFINITION DE LA TC/TNC PAR L'ASSUREUR



Les normes actuelles partent du postulat que le produit est neuf...

Le réemploi reste donc aujourd'hui en **Techniques Non Courantes** : les assureurs doivent donc être systématiquement consultés.



Le réemploi est considéré par les assureurs comme relevant de la TNC (Technique Non Courante) :

Actuellement, les référentiels techniques reconnus par l'ensemble de la profession (normes, DTU, règles et recommandations professionnelles, ATec/DTA/ATEX), ne visent pas le réemploi :

- Les techniques de dépose/repose ne sont pas traitées.
- La majorité des DTU font référence à des matériaux conformes aux normes produits en vigueur lors de leur mise en œuvre.
- **RISQUE** : Le stockage de certains produits peut poser problème aux entreprises de déconstruction. Certains risques ne sont pas pris en compte par les référentiels actuels.

La création de guides (FCRBE, FBE, Fiches Bellastock,...) voire de règles professionnelles par les différents acteurs de la filière du réemploi permettra à terme de mieux cadrer techniquement les spécificités du réemploi (aptitude à l'emploi, caractérisation des performances, mise en œuvre,...) et contribuera ainsi à la maîtrise des risques.

Temporalité à 3 niveaux : notre vision sur le réemploi

- 1 : Assurer au cas par cas : actuellement (**Technique Non Courante**)
- 2 : Edition de recommandations techniques professionnelles sur le réemploi, reconnues de tous les acteurs et validées par la C2P de l'AQC : moyen terme (**Technique Courante**)
- 3 : Intégration du réemploi dans les DTU : long terme

L'évaluation des risques liés au réemploi

Comme pour toute TNC, l'évaluation des risques assurantiels s'effectuera au regard du **savoir-faire des intervenants**, de la **vulnérabilité** des produits de réemploi et des **enjeux** associés.

Certains types de produits peuvent potentiellement présenter des risques accrus, tels que les **éléments structurels**, les **éléments de clos-couvert** ou ceux participant à la **sécurité des personnes** par exemple.

Le **qualificateur** aura un **rôle prépondérant** dans l'évaluation des risques pour l'assureur.

Des risques nouveaux

Garantir 10 ans des produits ou matériaux qui peuvent avoir eu un premier usage d'une durée indéterminée.

L'évolution des contraintes réglementaires et techniques : un produit fabriqué selon les normes en vigueur en 2010 ne sera peut-être plus aux normes aujourd'hui alors qu'il est en bon état.

Les qualités performantielles peuvent se dégrader avec le temps (étanchéité, isolation thermique ou acoustique, sécurité incendie).

Le matériau peut être source d'une contamination pour l'ouvrage nouveau qui est sain : mэрule, insectes, amiante, plomb,...

Des responsabilités nouvelles

La responsabilité civile et décennale de l'entreprise pourra être impactée par :

- L'aléa des recours en cas de défaillance du produit : **en absence du fabricant**, quelles assurances du qualificateur et du vendeur ? En effet, l'entreprise porte elle-même la responsabilité des produits mis en œuvre même si fournis par un tiers ou par le maître d'ouvrage.
- L'implication de l'entreprise dans l'étape de qualification des produits (en l'absence d'un qualificateur externe).
- La mise en œuvre d'une technique non courante. Pour chaque opération intégrant des produits de réemploi, l'entreprise devra déclarer à son assureur les TNC liées au réemploi via un questionnaire type (les TNC ne sont pas couvertes dans les contrats d'abonnement).

Les impacts sur les contrats d'assurance

Selon le schéma de distribution lié à l'opération, les garanties pourront devoir être adaptées, en fonction :

- des possibilités de recours ;
- de la présence d'un qualificateur assuré ;
- si le maître d'ouvrage fournit les produits de réemploi : la question de l'assiette déclarée à l'assureur va se poser car les produits ne seront pas compris dans le marché alors que la responsabilité décennale de l'entreprise portera sur l'ensemble de sa prestation.

Un environnement nouveau

Le **déconstructeur/curateur** qui, avec une mission de préservation des matériaux, aura l'obligation d'être assuré en responsabilité civile professionnelle.

Le **diagnostiqueur** (art. L111-10-4 CCH) qui aura l'obligation d'être assuré en responsabilité civile professionnelle.

Le **qualificateur** qui, selon l'étendue et la nature de sa mission, pourra voir sa responsabilité engagée sur le fondement de sa responsabilité civile professionnelle, mais aussi de sa responsabilité civile décennale s'il est locateur d'ouvrage.

Le **maître d'œuvre**, l'économiste de la construction qui porteront des missions nouvelles. Le MOe pourra voir sa responsabilité engagée sur le fondement de sa responsabilité civile professionnelle, mais aussi de sa responsabilité civile décennale.

L'**Assistant maîtrise d'ouvrage réemploi** (AMO Réemploi) aura l'obligation d'être assuré en responsabilité civile professionnelle.

Conclusions

Les processus de réemploi, de réutilisation et de recyclage deviennent incontournables et il est important de sécuriser ces filières aussi bien techniquement que juridiquement.

La mise en forme de règles professionnelles par corps d'état est indispensable pour faciliter les relations entre les acteurs et leurs assureurs respectifs dans le cadre du réemploi.

Pour garantir 10 ans des produits ou matériaux de réemploi ayant déjà plus ou moins vécu, il doivent être évalués et qualifiés.

Dans l'attente d'une telle évolution techniquement favorable, **les assureurs doivent être systématiquement consultés en amont de l'opération** avec une logique d'accompagnement et d'alerte.



Comprendre et entreprendre

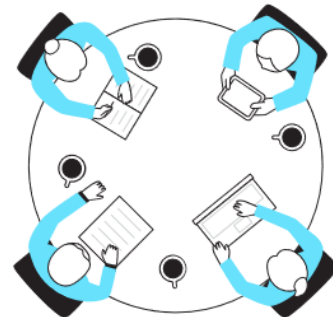
Pause !





Comprendre et entreprendre

Ateliers !



Ateliers : durée – 1h30

3 thématiques abordées en parallèle:

- > Retours d'expériences et bonnes pratiques - Hugo TOPALOV (BELLASTOCK)
- > Assurer son projet : conditions, étapes - Sébastien DURAND (SOCABAT)
- > Caractérisation des matériaux - Alice MATHIEU (SOCOTEC)





Comprendre et entreprendre

Pause Déjeuner



Structuration et professionnalisation des filières de réemploi

- > Le point de vue du Plateau Circulaire, opérateur de terrain
(notamment en matière de caractérisation/garantie des matériaux)
- > La situation en Région Normandie





Comprendre et entreprendre

Où en sommes nous en Normandie ?

Etude CRESS : Logistique et coopération > Livrables Décembre 2023

Enjeu : Renforcer et massifier les pratiques du réemploi dans le bâtiment

Objectif :

- Analyser les gisements disponibles, les exutoires existants et les solutions de stockage et logistiques nécessaires
- Amorcer des coopérations et des mutualisations d'échelles
- Proposition de scénario pour maximiser les coopérations

Etude interrégionale

- Bretagne
- Auvergnés-Rhône-Alpes
- Normandie





Comprendre et entreprendre

Où en sommes nous en Normandie ?

Observatoire Déchets et matériaux

Mise en place d'indicateur « Réemploi »

- Quantité de produits, équipements et matériaux réemployables collectée sur les chantiers de BTP (en sortie de chantier)
- Quantité de produits et matériaux réemployés ou réutilisés pour la construction

Lancement des enquêtes à l'attention de toutes les installations (collecte et traitement)

Club du Réemploi

Structuration de l'animation pour pérenniser le réseau

Prochaine date : vendredi 22 septembre

Enjeu de la REP PMCB

Communication : Vidéo pour rendre visible les actions en région Normandie : [\(584\) Olso Réemploi - YouTube](#)



2.6.2. Soutien au projets d'économie circulaire les plus structurants

OBJECTIFS

Soutenir des projets en faveur du développement de l'économie circulaire, de leur phase émergence à leur réalisation en visant les **projets les plus innovants, structurants, reproductibles ou emblématiques**.

DEPENSES ELIGIBLES

Dépenses d'études préalables à des investissements.
 Dépenses de travaux, d'investissements productifs ou non productifs ;
 Dépenses de personnel directement rattachables au projet (Coordination, suivi et évaluation,...) sous forme d'une option de coûts simplifiés (OCS) ;

BENEFICIAIRES

- Les entreprises (hors grandes entreprises)
- Les Collectivités et leur groupement
- Les Établissements publics et assimilés
- Les filières économiques (clubs d'entreprises, pôles de compétitivité, organisations professionnelles...)
- Les associations.

MONTANT D'AIDE

Taux max de 60% du montant HT. Dépenses éligibles doivent être supérieures ou égales à 50 000 € HT

CRITERES D'ELIGIBILITE

- ✓ Projets localisés en Normandie ;
- ✓ Projets en cohérence avec les orientations du volet Prévention et gestion des déchets du SRADDET et de la stratégie pour une économie circulaire en Normandie ;
- ✓ Projets associant des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec comme enjeu d'ancrer davantage les grands principes de l'économie circulaire dans l'enseignement supérieur et la recherche en Normandie ;
- ✓ Projets novateurs, qui peuvent comporter intrinsèquement une part de risque, tout en présentant un fort potentiel pour lever des freins souvent rencontrés dans le déploiement de l'économie circulaire ;
- ✓ Projets collaboratifs et structurants à l'échelle de territoires et des filières.

MODALITES SOLlicitATION

1. Contact préalable afin de vérifier l'éligibilité du projet : économie-circulaire@normandie.fr
2. Dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée de la Région Normandie : <https://aides-normandie.fr>



C'est l'heure de la visite !





Comprendre et entreprendre

Pause !



Alors ? Cette journée ?

> Synthèse des enseignements des ateliers

> Tour de table de débriefing/positionnement dans la salle en fonction de votre satisfaction





Comprendre et entreprendre

***Merci de votre
participation !***

***RDV au prochain atelier,
le 2 avril 2024...
Mais où déjà ?***

